



ROU LE 2011 PRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 29 novembre 2011 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (Pouvoir de M. BROHAN)
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (Pouvoir à Mme ANNEE)
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Patrick BOURRU, Conseil Général du Morbihan

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



REU LE
12 12 11
PREF 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 29 novembre 2011

A 9 h 00 à LA ROCHE BERNARD

I. ACTIONS

I.1.- Lutte contre les inondations

I.1.4. Etude hydraulique sur les Forges de Paimpont. Communes de Paimpont et de Plélan le Grand

Dans le cadre des actions autour de l'étang des Forges sur les communes de Paimpont et Plélan le Grand, le Préfet d'Ille-et-Vilaine a prescrit une étude de danger (portée par les communes) et une étude hydraulique sur le bassin du barrage à réaliser avant le 31 décembre 2012. Le bassin versant alimentant l'étang des Forges comporte de nombreux ouvrages hydrauliques. Une étude hydraulique s'avère nécessaire pour assurer la gestion du barrage en crue et en étiage, et en dimensionner le déversoir ; cette étude pourrait permettre une gestion optimale des autres ouvrages dans l'objectif de réduire des inondations du hameau du Pont du Secret.

Les communes de Paimpont et de Plélan le Grand ont sollicité l'IAV afin de porter la maîtrise d'ouvrage de l'étude hydraulique, et ainsi de pallier leurs carences techniques et de personnel.

La mission de l'IAV serait la suivante : rédaction du dossier de consultation (CCTP, CCAP...), analyse des offres, suivi de l'étude et de ses financements. On notera, dans le contexte de la montée en charge de nos actions en matière de lutte contre les inondations, que cette mission générera un temps conséquent pour notre équipe.

Les services de l'Etat (DDTM35) sont fortement impliqués dans ce projet. Ils proposent de travailler en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage de cette étude, et d'appuyer toute demande de financement. Ils ont estimé l'enveloppe de l'étude à 20 000 € HT (cependant, au vu des levés topographiques à réaliser, l'étude représentera probablement un coût plus élevé que nous estimons à 30 000 €) et ont proposé le « plan de financement » suivant, hors la part de l'IAV, maître d'ouvrage :

- 80 % État *via* le PAPI II Vilaine et le FNADT ;
- 20% par les communes de Plélan le Grand et Paimpont



REU LE 12.10.11 PREF 4

Les accords officiels de subvention, si la labellisation PAPI II est demandée, n'auront cependant pas lieu avant mars/avril 2012 alors que la mission doit être lancée dès début 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Approuve la Maîtrise d'ouvrage de l'étude hydraulique des étangs de la forêt de Paimpont ;**
- **Confie au Président la finalisation du plan de financement le plus adapté afin de minimiser la part de PIAV**
- **Charge le Président d'effectuer les démarches et de signer les pièces afférentes à ce projet.**

Pour extrait conforme
Le Président,


Jean-François GUERIN